

2026-016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°016

**Convocation envoyée,  
affichée le : 09/01/2026**

### Objet : ADHESION AU REFUGE MUTUALISTE - MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

\*\*\*\*\*

#### Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents : 5

\*\*\*\*\*

#### Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 16/01/2026**

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Absents :** BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire expose** qu'afin de favoriser l'accès de l'ensemble de ses administrés à une couverture santé complémentaire adaptée et accessible, la commune de Sévérac d'Aveyron envisage d'adhérer au Refuge Mutualiste Aveyronnais dans le cadre de la mise en place d'une « mutuelle communale ».

Le Refuge Mutualiste Aveyronnais, mutuelle locale à but non lucratif basée à Millau, dispose de plus de soixante-dix années d'expérience et propose des contrats de complémentaire santé adaptés aux besoins des habitants, des actifs et des différents publics du territoire.

2026-016

Ce partenariat n'implique aucune participation financière de la commune et ne relève ni de la réglementation des marchés publics, ni du décret relatif à la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le rôle de la commune se limite à une action d'information et de communication auprès des administrés.

L'offre proposée est réservée aux personnes ayant leur domicile principal sur le territoire communal ainsi qu'aux personnes y exerçant une activité professionnelle.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de solidarité et d'amélioration de l'accès aux soins pour les habitants de la commune.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : D'ADHERER** au Refuge Mutualiste Aveyronnais dans le cadre de la mise en place d'une mutuelle communale au bénéfice des habitants de la commune de Sévérac d'Aveyron et des personnes y exerçant une activité professionnelle ;

**ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que cette adhésion n'engage aucune dépense pour la commune ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Jean-Marc SAHUQUET